

Ajaccio, le 25 janvier 2025

COMMUNIQUE DE PRESSE

Elections à la chambre d'agriculture : si vous n'avez pas reçu votre matériel de vote, une solution est possible pour vous permettre de voter.

Prenez un rendez-vous en préfecture.

Les élections à la chambre d'agriculture de Corse se déroulent du 15 au 31 janvier 2025 minuit.

Les matériels de vote ont été envoyés par la Poste depuis le 14 janvier. **Si vous n'avez pas réceptionné votre matériel de vote, vous avez la possibilité de vous rendre sur rendez-vous en préfecture.**

Les textes prévoient en effet que « l'électeur qui n'a pas reçu ou a égaré son matériel de vote recevra par courrier électronique, sur sa demande et après contrôle d'identité physique en préfecture ... son code d'accès lui permettant de participer au vote électronique. Par exception, si l'électeur souhaite voter par correspondance, un kit de vote par correspondance lui sera délivré ».

Si vous pensez être concerné, contactez au préalable les préfectures. Puis présentez-vous personnellement muni d'une pièce d'identité (les procurations ne sont pas autorisées). Votre inscription sur les listes électorales et l'absence de vote électronique préalable seront vérifiés, puis vous serez destinataire dans le cas général par courrier électronique à l'adresse que vous aurez confirmé lors de votre rendez-vous d'un code d'accès pour participer au vote électronique.

Pour vos prises de rendez-vous et obtenir les informations préalables sur cette procédure, vous pouvez appeler le :

- **04 95 11 11 61 pour la préfecture de Corse-du-Sud ;**
- **04 95 34 50 74 pour la préfecture de Haute-Corse.**